

<b>Zeitschrift:</b>	Archives héraldiques suisses = Schweizer Archiv für Heraldik = Archivio araldico svizzero : Archivum heraldicum
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Heraldische Gesellschaft
<b>Band:</b>	118 (2004)
<b>Heft:</b>	1
<b>Artikel:</b>	L'énigmatique pierre tombale de Pierre de Cohorn (1486 ou 1720/40) dans l'église de Montfavet (Vaucluse)
<b>Autor:</b>	Christen, Hervé de
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-761621">https://doi.org/10.5169/seals-761621</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 31.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Lénigmatique pierre tombale de Pierre de Cohorn (1486 ou 1720/40) dans l'église de Montfavet (Vaucluse)

HERVÉ DE CHRISTEN

Montfavet, à deux pas d'Avignon, est une étrange commune. Non seulement un de ses habitants se prit pour le Christ et rencontra un certain succès dans les années cinquante du siècle dernier, mais encore elle abrite dans une chapelle de son église paroissiale, édifice du XIV<sup>e</sup> siècle, classé monument historique depuis 1908, une curieuse pierre tombale. Dalle sur laquelle sont gravées les armoiries et la figure d'un chevalier en armure du nom de Pierre de Cohorn, ainsi qu'une longue épitaphe en latin décrivant l'histoire du chevalier. Jusque là rien que de banal apparemment. Et rien n'aurait changé si en 1980 l'archéologue Henri-Paul Eydoux ne lui avait consacré un article, dans ses *Monuments méconnus de Provence*.<sup>1</sup> «Une curieuse imposture» est le titre donné à cet article dans lequel l'auteur qualifie la pierre de supercherie. Tollé chez les descendants du défunt chevalier, dont le signataire de la présente notice. La malheureuse aventure du chevalier en question est bien connue ; l'abbé Pithon Curt<sup>2</sup> la relate ; et les Cohorn sont une puissante famille du Comtat, plusieurs fois reçus aux «honneurs» de la Cour. Que peut-il donc y avoir de contestable ?

Souhaitant néanmoins en avoir le cœur net, il m'a paru bon de reprendre l'affaire à zéro. Analyser cette dalle, et consulter toutes les données archivistiques ou autres concernant la famille de Cohorn étaient une nécessité.

## Le monument funéraire

Tout d'abord la pierre tombale ou «plate-tombe», selon la terminologie du *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle* de Viollet-le-Duc. Celle-ci se trouve dans la dernière chapelle nord de l'église, proche du chœur. Elle est en marbre, dressée, et non pas couchée, contre un mur de la chapelle (fig. 1). Ses dimensions sont 2,25 m sur 1 m. Ses larges bords d'environ 8 cm sont décorés de trois moulures. Conformément à ce qui est indiqué précédemment sa surface gravée représente un chevalier en armure, au visage posé de trois-quarts, extrêmement stylisé, les mains jointes, revêtu d'un tabard armorié, portant cuissards mais non jambières, coiffé d'un casque à l'antique, la tête encadrée de deux cartouches contenant son blason timbré d'un casque à grille et de lambrequins dominés par une aigle, aux jambes également flanquées de part et d'autre d'un phylactère portant sa devise, le tout entouré sur les bords de la dalle d'une inscription en latin avec abréviations indiquant son nom, rapportant brièvement son histoire, son exil de Suède, sa venue en Avignon dans la suite du cardinal Julien de La Rovère (futur pape Jules II) et datant le monument de 1486. Il résulte de cette épitaphe que la plate-tombe, ses inscriptions et son

<sup>1</sup> Henri-Paul EYDOUX, *Monuments inconnus de Provence*, Librairie académique Perrin, Paris 1980, pp. 282–286.

<sup>2</sup> PITHON CURT, *Histoire de la noblesse du Comté Venaissin, d'Avignon et de la principauté d'Orange* (1743–1750), t. 1, pp. 352–370, t. 4, pp. 531–532. Plus récemment l'éminent érudit avignonnais Joseph Girard, conservateur du Palais des Papes et du Musée Calvet, rappelait encore l'histoire de Pierre de Cohorn et de son fils Jean dans sa remarquable *Evocation du vieil Avignon* aux Editions de Minuit, Paris 1958, pp. 358–359.



Fig. 1. Montfavet (Vaucluse), église : pierre tombale de Pierre de Cohorn † 1479 (1720/40), détail: armoirie.

décor doivent être du XV<sup>ème</sup> siècle, même si cette pierre n'est connue que depuis 1741, date de son invention.

#### *Une armure incohérente*

D'un entretien avec M. José Godoy, conservateur du département des armures du Musée d'art et d'histoire de Genève, auquel nous nous sommes adressé, photo à l'appui, l'impression immédiate de l'expert était qu'il s'agissait d'un pastiche à base d'anachronismes. A son dire l'armure n'a pas les marques du XV<sup>ème</sup> ou de la fin du XV<sup>ème</sup> siècle,<sup>3</sup> soit les grandes épaulières et cubitières, ni d'arrêt de cuirasse avec rondelle au milieu de l'épaulière droite pour faciliter le port de la lance des chevaliers.

Alors que le XV<sup>ème</sup> ne connaît que les pièces d'armure d'un bloc, les lamelles articulées des épaulières et des cuissards, comme l'absence de jambières, remplacées par des bottes, sont au contraire typiques des la fin XVI<sup>ème</sup>-début XVII<sup>ème</sup> (1580–1630 environ). De même le tabard ou tunique de toile armorié porté sur l'armure devrait être sous les épaulières et non les couvrir. Le casque enfin n'est pas fermé comme il devrait l'être à cette époque. Si le XVI<sup>ème</sup>

---

<sup>3</sup>Lionello BOCCIA, *Le armature di S. Maria di Curtatone di Mantova e l'armatura lombarda del 400*, Milan, Bramante 1982 ; Bruno THOMAS et Ortwin GAMBER, *Katalog der Leibrüsterkammer, I. Teil, der Zeitraum von 500 bis 1530*, Kunsthistorisches Museum Wien 1976.

siècle aime les casques à l'antique, celui-ci relèverait plutôt d'une antiquité de fantaisie.<sup>4</sup> Bref on serait face à une armure imaginaire, contenant des réminiscences de la fin du XVI<sup>ème</sup> ou du début du XVII<sup>ème</sup>, rendant toute datation impossible.

#### *Une inscription indatable*

Sur le plan épigraphique, les traits sont gravés avec de petits poinçons ronds et incrustés de plomb coulé. D'après Viollet-le-Duc, ce type de gravure correspond bien à la pratique du XV<sup>ème</sup>. Mais ce mode de gravure, très facile à réaliser, perdurait encore au XVIII<sup>ème</sup> siècle.<sup>5</sup> Le texte inscrit dans la pierre est écrit en lettres romaines, non gothiques, cas fréquent au

XV<sup>ème</sup>, surtout à la fin du siècle. Les phylactères à devise portent les mêmes caractères et l'on trouve des phylactères de ce type aux XIV<sup>ème</sup>, XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècles. Si à cet égard aucune datation encore n'est possible, la taille de la pierre et particulièrement des moulures, d'esprit classique, évoquerait plutôt le début du XVIII<sup>ème</sup> siècle.<sup>6</sup>

#### *Une héraldique incertaine*

Sur le plan héraldique, l'association des formes mi-classique du coupé en pointe et mi-cartouche italianisant du chef de l'écu apparaît comme un autre point d'interrogation, même si Avignon, en tant que terre pontificale, peut justifier un italianisme (fig. 2). De



Fig. 2. Monogramme de Pierre de Cohorn, notaire, 1528.

<sup>4</sup>De nombreux exemples de ce type de casque à l'antique, appelé bourguignote, étaient visibles à l'exposition des *Parures triomphales*, organisée à l'initiative de M. Godoy au Musée Rath de Genève en 2003. José A. GODOY, *Parures triomphales, le maniériste dans l'art de l'armure italienne*, Musées d'art et d'histoire Genève 2003.

<sup>5</sup>Remarque due à Pierre Bonnard, architecte en chef des Monuments historiques français, et à Marie-France de Christen-Bonnard, restauratrice de fresques médiévales. L'église d'Oiron dans les Deux-Sèvres (France) recèle ainsi une tombe datée de 1724 incrustée au plomb, selon P. Bonnard, ancien architecte en chef du département. Il s'agit de la tombe d'Honoré Ruffi, inspecteur des bâtiments du Roy, mort à Oiron le 20 janvier 1724.

<sup>6</sup>D'après Marie-France de Christen-Bonnard.

même les lambrequins sont loin des simples découpures de tissu du XV<sup>ème</sup>, telles celles qui ornent les blasons des vassaux du château de Murat dans l'Armorial Revel<sup>7</sup> ou encore de l'Armorial Gorrevod,<sup>8</sup> tous deux du milieu du XV<sup>ème</sup>. Véritables rinceaux, ils peuvent être aussi bien du milieu du XVI<sup>ème</sup> que du XVII<sup>ème</sup> ou XVIII<sup>ème</sup>. Il est également étonnant au XV<sup>ème</sup>, époque des tournois, de voir des écus timbrés d'un casque sans cimier, comme c'est le cas ici. Quant au blason écartelé aux 1 et 4 à quatre pals et aux 2 et 3 à une trompe de chasse liée, il met en valeur le premier et le quatrième quartier qui manifestement ne sont pas de Cohorn et, rappelant l'Aragon, évoquent peut-être la première alliance comtadine des Cohorn avec la famille de Rhodes originaire justement d'Aragon, dont les armes sont pourtant de gueules à la roue d'or.<sup>9</sup> Ceci dit, il n'est pas rare au XV<sup>ème</sup> de voir des blasons déplaçant les armes du patronyme au 2 et au 3 : ainsi des Albret et des Stuart d'Aubigny dans l'Armorial Berry de 1450 environ.<sup>10</sup> Maintenant, si la trompe ou le cor de chasse sont les armes Cohorn, il faut que ce patronyme ait une origine germanique, à moins qu'il ne s'agisse d'une réminiscence du cor de chasse également lié des princes d'Orange voisins ou de la simple évocation par consonance du cor qu'est toute corne. Ainsi la maison de Corn, connue en Limousin dès le XI<sup>ème</sup>, portait deux cors de chasse liés. Ou encore, le nom se décomposant en allemand en *Kiib* et *Horn*, littéralement corne de vache, le cor ou la trompe s'imposent comme armes parlantes. Ces armes, dont la première

description connue est de 1728, sont précisément *de sable à un cor de chasse d'or lié de gueules*.

### Un testament apocryphe

A côté de sa pierre tombale, Pierre de Cohorn aurait laissé un testament, reçu par Guillaume Citelli, notaire d'Avignon, le 30 juin 1478. Ce testament, peut-être aujourd'hui perdu, a été publié avec toute l'histoire de la découverte de la pierre tombale, par l'abbé Moutonnet dans la *Chronique de Montfavet* en 1850.<sup>11</sup> Il était alors entre les mains du marquis de Seguins Vassieux, fils de la dernière des Cohorn du Comtat. Ecrit en latin, en le regardant de près, au-delà du rappel de l'exil de Suède, les recommandations sur la façon de se conduire dans le monde, l'appel à l'honneur, au rang social à soutenir, à la culture des belles lettres, aux exemples de l'antiquité, qui font le fond des conseils donnés à son fils par le testateur, évoquent plus la façon de penser d'un ancien élève des collèges de jésuites institués au XVI<sup>ème</sup>, lecteur même de Corneille, que celle d'un homme de guerre né avant l'invention de l'imprimerie. De ce côté-là l'anachronisme prime encore.

### «Inventions» et intoxication : pierre tombale suspecte et prétendue origine suédoise

Maintenant il est temps d'en venir à cet événement majeur que fut l'invention ou la découverte de la fameuse pierre tombale. D'après

<sup>7</sup>Léon JEQUIER, *Manuel du blason*, Lausanne, Spes 1977, p. 68, fig. 79.

<sup>8</sup>Christiane VAN DEN BERGEN-PANTENS : «L'armorial dit de Gorrevod, considérations codicologiques et héraldiques», in *Les armoriaux médiévaux*, Paris, Le Léopard d'or 1997, p. 241.

<sup>9</sup>PITHON CURT, *op. cit.* note 2, t. 3. Cette famille de Rhodes serait celle qui a fourni nombre de grands jésuites, dont le P. Alexandre de Rhodes, inventeur de l'alphabet vietnamien, mais le texte du contrat de mariage de 1485 avec cette Agnès l'appelle A. de Rhotis et non de Rhodes ; et la famille des jésuites ne semble être venue d'Aragon en Avignon qu'à l'extrême fin du XV<sup>ème</sup> avec Bernardin de Rhodes, sa femme Jeanne de Tolède et sa sœur Eléonore de Rhodes, d'après Pithon-Curt. Il semble cependant que des membres de cette famille se soient installés à Mazan puisque l'un d'entre eux se serait fait enterrer à tort dans une chapelle de son église paroissiale et aurait dû en être exhumé le 28 mars 1616. Renseignement aimablement

fourni par M. Joseph Barruol tiré des Archives de Mazan, ACM CG 18.

<sup>10</sup>L. JEQUIER, *op.cit.* note 7, p. 83.

<sup>11</sup>Abbé MOUTONNET, *Chronique de Montfavet*, Avignon, Seguin ainé 1850, pp. 52–58. A vrai dire un extrait de ce testament avait déjà été publié en 1843 dans *Le Magasin pittoresque*, 11<sup>ème</sup> année, pp. 183–184, accompagné également, comme dans la Chronique, d'une gravure représentant le monument de Pierre de Cohorn (fig. 5). Il est intéressant de noter que dans ces deux publications la représentation du monument a été modifiée de façon à en atténuer les aspects pastiches. Ainsi le chevalier porte des jambières, son tabard est recouvert par les épaulières et non l'inverse, le genre cartouche italien du chef de l'écu a été supprimé, l'écartelé du blason a été inversé de façon à placer au 1 et au 4 les armes patronymiques et non celles d'alliance, et le casque timbrant l'écu est surmonté d'un cimier. Le marquis de Seguins Vassieux, parrain certain de la publication et héraldiste consommé, aurait-il douté de l'authenticité du défunt pour en modifier ainsi l'image diffusée?

Pithon Curt, c'est par hasard que, le 7 avril 1741, au milieu de ruines, un peu à l'écart du village de Montfavet, celle-ci aurait été découverte. Aussitôt procès-verbal aurait été dressé en présence de représentants du marquis de Cohorn La Palun, de l'archevêque d'Avignon et de religieux du couvent des Récollets de Montfavet<sup>12</sup> dans l'église desquels elle aurait été immédiatement transportée. Une chapelle même aurait été acquise à cet effet par la famille de Cohorn,<sup>13</sup> chapelle où nous pouvons toujours le voir, l'ancienne église conventuelle des Récollets s'étant depuis muée en église paroissiale.

A vrai dire ce n'était pas la première découverte que l'on faisait sur les Cohorn. En janvier 1725 déjà, à l'occasion du sacre à Rome de Dom Joseph de Cohorn, nouvellement élevé au siège épiscopal de Vaison, le *Mercure de France* avait publié sous la rubrique «Nouvelles du temps et de l'étranger, Italie», une petite note affirmant que «la maison de Cohorn [était] originaire de Suède, où elle a produit plusieurs hommes illustres», ajoutant : «la branche dont est issu l'évêque de Vaison, s'établit à Avignon en 1474, pendant le règne de Christian, premier roi de Suède et de Danemark et sous le pontificat de Pie IV.»<sup>14</sup>

De même en 1735, à l'occasion du mariage de Joseph Joachim Thomas de Cohorn, marquis de La Palun (1697–1772), avec Marie Louise Elisabeth Hennequin de Charmont, veuve de Joseph de Trudaine, brigadier des armées du roi, fille unique de Jean Antoine de Charmont, procureur général au Grand Conseil et ambassadeur à Venise, et d'Anne de Marcillac, le même *Mercure de France*,<sup>15</sup> sous la rubrique *Nouvelles de la Cour*, rappelant que «la maison de Cohorn est originaire de Suède», ajoutait «que le premier de cette maison qui est connu est Eric qui en l'an 1012 reçut le baptême à la suite d'Olaüs second du nom, roi de Suède, qui se fit baptiser à Husbye par David, un des prêtres qu'Ethelred, roi d'Angleterre, lui avait envoyé pour convertir son royaume». Il ajoute encore «que Pierre, objet de cet article, suivit le parti de Christiern, roi de Dannemarck et de Suède qui fut défait en 1470 par Stenon Sture, lequel l'obligea de repasser en Dannemarck» et de là à s'exiler jusqu'en Avignon.

#### Documents douteux : faux et usage de faux...

Mieux, à la demande du marquis de La Palun, est enregistré au Greffe de la cour ordi-

naire de Carpentras le 5 décembre 1736 un certificat en latin du juge royal d'Upsal en Suède relatif à l'antiquité et à la noblesse de sa famille en Suède, provenant de la famille du célèbre Charles Menno baron de Cohorn ou van Coehorn (1641–1704), dit le «Vauban hollandais».<sup>16</sup> La Palun a, dit-il, «remarqué dans les anciens livres de raison de sa famille et dans le testament de messire Pierre de Cohorn, son 7<sup>ème</sup> aïeul, que sa famille était originaire de Suède et que [comme] messire Charles de Cohorn, fameux ingénieur général au service des Etats Généraux des Provinces Unies, était de cette famille, il l'avait prié de lui communiquer ses titres». Chose faite, apparemment, sous la forme d'un certificat émanant des autorités suédoises, transmis par le fils dudit général après la mort de son père. Ce certificat confirmait la véracité du baptême d'Eric Cohorn en 1012 au côté du roi Olaüs et des autres grands du royaume et donnait toute la généalogie des Cohorn de Suède depuis 1300 avec leurs ramifications aux Pays Bas et au Comtat. L'attestation était datée du 3 décembre 1700 et signée par un nommé Adolphe de Palmberg, *Upsalia civitatis curia judex*. En outre les armes des Coehorn, comme celles des Cohorn avaient pour meuble principal un *cor de chasse*.

Ainsi la découverte de cette pierre en 1741 était vraiment un hasard opportun car elle permettait de confirmer, par un monument manifestement antique, l'antiquité justement, déjà pourtant bien établie, de la maison de Cohorn, au cas où elle aurait été critiquée, et à l'abbé Pithon Curt de publier en 1743, à peine deux ans plus tard, au tome 1 de son *Histoire de la noblesse du Comtat*, un article étayé de dix-huit pages, plus deux en annexe de son tome 4, sur les Cohorn. Article d'autant plus étayé qu'il comprenait le texte de l'attestation du juge d'Upsal. En revanche, que le dessin de la dalle funéraire fût d'un total anachronisme n'importait guère.

<sup>12</sup>PITHON CURT *op. cit.*, t. 4, pp. 531–532.

<sup>13</sup>Archives départementales du Vaucluse, Reg. 359 f°275 : remise d'une chapelle dans l'église de Montfavet par les Récollets à Joseph Thomas de Cohorn M<sup>is</sup> de la Palun.

<sup>14</sup>*Mercure de France*, janvier 1725, p. 165.

<sup>15</sup>*Id.*, janvier 1735, p. 203.

<sup>16</sup>Menno de Cohorn s'est fait un nom comme rival heureux de Vauban dans l'attaque et la défense des places, sujet sur lequel il a également écrit et de nombreuses fois été réédité, mais aussi comme inventeur d'un type particulier de mortier qu'on appelait encore couramment au XIX<sup>ème</sup> des «cohorns».



Fig. 3. Portrait de François de Cohorn, comte de la Palun \*1725

Depuis la disparition de leur usage au cours de la guerre de Trente Ans,<sup>17</sup> sauf dans l'art du portrait, on ignorait en effet tout des anciennes armures.

*«Davantage d'avantages avantagent davantage»*  
(Boby Lapointe)

Jouissant dès lors d'une noblesse aussi antique et bien attestée, de prestigieux aïeux au Comtat qui ont occupé les plus hautes charges de l'Etat pontifical et notamment celle de vice-recteur dès 1622, de bonnes alliances avec des familles de Cour, comme les Hennequin<sup>18</sup> ou les Trudaine, vivant à la Cour dans l'intimité des Condé et des Conti, bénéficier des «honneurs» de celle-ci en étant appelé «à monter dans les carrosses du Roi», devient le but ultime de celui qui apparaît comme l'homme orchestre dans toute cette affaire, le marquis de La Palun. A vrai dire, curieusement, ce n'est pas exactement pour lui qu'il sollicite cette faveur en 1754, mais pour son neveu, le comte de La Palun (fig. 3). Si en 1756 satisfaction semble lui avoir été donnée sans problème par Clairambault neveu,<sup>19</sup> il n'en n'ira pas de

même lorsque son cousin le baron de Cohorn La Palun prétendra à son tour bénéficier des mêmes «honneurs» en 1771–1772. Une lettre du 9 mars 1772 du généalogiste Bernard Chérin,<sup>20</sup> adressée à la vicomtesse de Noé, sœur du candidat, est explicite à cet égard. «Je

<sup>17</sup>D'après M. José Godoy, ce n'est qu'à partir de l'époque de la Restauration, avec le Romantisme, la vogue des romans de Walter Scott et du «style troubadour», que l'on a recommencé à s'intéresser aux armures, dont ne survivaient dans l'usage militaire que le hause-col et le plastron.

<sup>18</sup>Hennequin, famille alliée notamment aux Joyeuse et aux Lorraine, selon *l'Annuaire de la Noblesse* 1881.

<sup>19</sup>A vrai dire ce n'est pas tout à fait sans problème puisque d'après François BLUCHE, «Les honneurs de la Cour», in *Les cahiers nobles*, Paris 1957, les Cohorn font partie des quelque quarante-six familles reçues uniquement par la grâce du roi, ajoutant, reprenant Chérin : «la prétention de messieurs de Cohorne est d'avoir une origine commune avec une maison de Cohorne du royaume de Suède. Ils se fondent sur une généalogie remontée à l'an 1300, faite ... par des députés du corps de la noblesse de la ville d'Upsal en Suède, qui établit leur jonction sur une épitaphe dans l'église de Montfavet, près d'Avignon, de Pierre de Cohorne, qualifié chevalier ...»

<sup>20</sup>Bibliothèque nationale de France (BNF), cabinet des manuscrits, Chérin 57.

ne me rappelle, dit Chérin, qu'avec la plus vive douleur, l'impossibilité où j'ai été l'été dernier de concourir avec vous au succès des desseins de M. votre frère. S'il était quelqu'un dans le monde pour qui je puisse m'écartier de mes principes ce serait vous, Madame, mais je connais trop les vôtres pour croire que vous exigez de mon dévouement que je dise ce que je ne pense pas ! Il faudra la disparition de Chérin pour qu'en définitive le baron de Cohorn soit admis le 7 novembre 1785.<sup>21</sup> Alors l'admission aux dits «honneurs» impliquant, en règle générale, reconnaissance d'une noblesse antérieure à 1400 et sans anoblissement préalable, la thèse de l'origine suédoise des Cohorn ne sera plus guère contestable. Elle sera reprise par la plupart des grands armoriaux : La Chesnaye des Bois (1757–1765), le vicomte Révérend (1894–1909), Chaix d'Est d'Ange (1903–1929), Jouglé de Morénas (1934–1949), le Dictionnaire historique et biographique du Vaucluse de Barjavel (1841), l'Alsace noble de Lehr (1870) et les grands ouvrages de biographie : Michaud (1854), Firmin Didot (1856), Roman d'Amat (1961). Elle sera surtout entièrement adoptée par l'historiographie néerlandaise<sup>22</sup> et les Coehorn des Pays Bas aussi bien que leur rameau devenu français, avec le fameux Louis Jacques de Coehorn (1771–1813), général et baron d'Empire, dit le «Bayard alsacien», dont le nom est inscrit sur l'Arc de Triomphe à Paris.

#### Néerlandais «bernés»

Pourtant, et là il y avait de quoi s'étonner, l'attestation d'Upsal donne quasiment de son vivant, en admettant qu'elle soit bien de 1700, au «Vauban hollandais» (1641–1704) des parents et des cousins proches et connus, comme les Oxenstierna ou les Brahe,<sup>23</sup> qui ne sont manifestement pas les siens. Fils<sup>24</sup> de Gosewijn Koehorn (1629–1660) et d'Aaltje van Hinkema van Henkenburg en Frise, il devient fils d'un Eric Charles Cohorn, enseigne des trabans de Charles XII, et d'une Éléonore Ugla. Une telle attribution de parents aurait dû provoquer des hauts cris, mais c'était compter sans l'audace et l'aplomb de l'auteur de cette attestation, qui naturellement n'a jamais été demandée par les Cohorn hollandais, ni même connue d'eux, contrairement à ce qu'elle affirme !

#### Testaments «bidons» et notaires «ripous»

Aplomb et audace tels que le généalogiste, chargé d'examiner les titres qui constituent

l'actuel dossier Cohorn des Carrés d'Hozier de la Bibliothèque Nationale à Paris,<sup>25</sup> et qui ont dû être présentés à Clairambault pour l'admission aux «honneurs de la Cour», considère qu'ils sont truffés de falsifications.<sup>26</sup> Les plus anciens, tout d'abord, sont tous des expéditions modernes établies par des notaires de Carpentras, particulièrement de Joseph François Barcilon (1701–1761). De cette veine on trouve quatre testaments de 1516, 1533, 1567 et 1570 prescrivant un ensevelissement du *de cujus* dans la tombe de Pierre de Cohorn de l'église rurale de Montfavet, tous copies légalisées de 1735. Quant aux originaux produits ils ont subi des altérations. Ainsi dans le testament d'autre Pierre de Cohorn du 14 avril 1572 le mot *magister* a été transformé en *magnificus*, la phrase *notarii publici de Mazano en ex nativi ab loco de Mazano*, constate d'Hozier en marge du document. De plus les nominations en 1607 et 1613 et 1611 et 1619 de Toussaint et de Thomas de Cohorn, à Carpentras, aux charges de 3<sup>ème</sup> consul, réservée à la bourgeoisie et non à la noblesse, et

<sup>21</sup>Archives de la famille de Seguins-Cohorn, héritière des Cohorn du Comtat après l'extinction de ceux-ci en 1816.

<sup>22</sup>P. J. van der DOES de BYE et M. de HAAN HET-TEMA in *Navorscher's Bijblad* 4, 1854, pp. 113–117, et 5, 1855, pp. 119–120, à propos du général de Coehorn, le «Bayard alsacien», et de son ascendance néerlandaise.

<sup>23</sup>Brahe, famille de la grande noblesse danoise, à laquelle appartenait le fameux astronome Tycho Brahe (1546–1601). J'en ai consulté la généalogie à Copenhague, elle ne comporte aucune alliance Cohorn ; Oxenstierna, famille de la grande noblesse suédoise à laquelle appartenait le fameux chancelier Axel (1583–1654).

<sup>24</sup>Baron Ralph von KOHORN zu KORNEGG : *The Coborn clan 2*, Steven Williams Publications, Wellington NZ 1987.

<sup>25</sup>BNF, Carrés d'Hozier 194, testament du 14 avril 1572 de Pierre de Cohorn.

<sup>26</sup>Ces falsifications sont d'ailleurs telles qu'elles rendent la lecture des premiers degrés généalogiques de la famille totalement incompréhensible. Ainsi il n'est pas possible qu'il n'y ait que 38 ans entre le mariage de Pierre en 1523 et celui de son grand-père Jean avec la prétendue Agnès de Rhodes/Rhotis en 1485 ! Pierre fils de Guillaume et petit-fils de Jean, n'ont pas pu se marier chacun à 17 ans au plus tard ! Si Pithon Curt affirme que ce premier mariage a eu lieu en 1475 et La Chesnaye Desbois en 1465, les Carrés d'Hozier et les archives d'Alix mentionnent bien la date de 1485. De même les faussaires n'auraient-ils pas dédoublé la paire «Pierre, père d'Antoine», en une issue directement de Jean de C-Rhotis et une autre issue du même Jean à travers un Guillaume son fils cadet ? Il faut dire qu'en ce temps les falsifications n'étaient pas rares, les La Tour d'Auvergne y ont eu recours au XVII<sup>ème</sup>, les Forbin, les Riquet de Caraman et nombre d'autres familles, ne s'en sont pas privés pour tenter de monter dans les carrosses du Roi: F. BLUCHE, *op.cit.* note 19.

de 1<sup>er</sup> consul, réservée aux avocats et aux docteurs, souvent non nobles, avant d'être respectivement promus aux offices de secrétaire de la Chambre apostolique et de vice recteur du Comtat,<sup>27</sup> anoblissants en tant que de besoin, jettent un doute sur la noblesse d'origine de la famille. Il en va de même des lettres de noblesse données à Toussaint par Guillaume, prince d'Orange, en date du 27 avril 1616.<sup>28</sup>

En revanche les chanoines comtes de Lyon, chargés d'examiner les candidatures aux Chapitres féminins du Lyonnais, et notamment de celui d'Alix, avaient admis sans ciller les preuves fournies par les deux sœurs du baron de Cohorn recalé par Chérin, les trouvant «très bonnes et valables».<sup>29</sup> Preuves s'étendant sur huit générations et remontant au mythique général suédois, mais ne précisant ni sa fonction, ni son origine. Il est vrai que dans ce cas la fourniture des actes originaux n'était pas exigée et que des extraits de ceux-ci certifiés conformes suffisaient. Comment ont pu être abusés, s'ils l'ont été vraiment, le Secrétaire de la Chambre apostolique et le Recteur du Comtat, contresignataires de

ces certificats émanant des notaires, n'est naturellement pas connu !

#### Au(x) fait(s) : les Cohorn, famille noble et ancienne du Comtat Venaissin

Enfin, trois derniers points viennent emporter la conviction d'une falsification. Les archives aujourd'hui classées de la famille de Sade, longtemps possessionnée à Mazan, à deux pas de Carpentras, comme les Cohorn, contiendraient, selon l'actuel marquis de Sade,<sup>30</sup> de nombreux documents du XIV<sup>ème</sup> au XVI<sup>ème</sup> siècle mentionnant la présence à ces époques de Cohorn à Mazan ou dans le voisinage, notamment une procuration de 1342 donnée par Jean de Sade à Pierre de Cohorne pour exiger de noble Thomas Leclerc, seigneur de Limon, le remboursement d'une somme d'argent. De même encore un acte de 1532 mentionne le dépôt en octobre 1529 de son testament par noble et magnifique seigneur Joachim de Sade, docteur ès droits, auprès d'honorables hommes Théodore de la Font, notaire public, substitut «d'honorables hommes maître Pierre de Cohorne», notaire à Mazan, dans lequel il lègue,

<sup>27</sup>Si la charge de vice recteur était la plus importante à laquelle pouvait prétendre un Comtadin, celle de secrétaire de la Révérende Chambre apostolique était la cinquième. Toutes ces charges conféraient la noblesse. Thomas de Cohorn a occupé la première, fait unique dans les annales du Comtat, de sa nomination en 1622 à sa mort en 1656, alors qu'elle était triennale. Quatre générations de Cohorn, dont Toussaint, ont occupé la seconde de 1552 à 1750 et même de façon totalement ininterrompue entre 1678 et 1750.

<sup>28</sup>Jules de TERRIS, *La noblesse d'Avignon et du Comté Venaissin*, Collège héraldique, Rome 1904, p. 15. Pourtant, soit dans le livre de Madame Benoist-Dartigues, cité note 31, soit dans la «Transaction passée entre la communauté de Mazan et ses seigneurs» en 1523, Eysseric Carpentras 1725 (renseignement fourni par M. Joseph Barruol), on trouve des Cohorn nobles. La remarque sur la nomination aux charges de 3<sup>ème</sup> et de 1<sup>er</sup> consul et non de 2<sup>ème</sup> de Carpentras émane de Chaix d'Est Ange dans son *Dictionnaire des familles anciennes ou nobles*, Evreux 1903–1929, à l'art. Cohorn.

<sup>29</sup>Preuves de Marie Henriette et Gabrielle Félicité de Cohorn reçues au Chapitre d'Alix en Lyonnais le 7 juillet 1767, sur preuves de huit degrés paternels ou 280 ans et trois degrés maternels : *Preuves de noblesse des chanoinesses d'Alix, Leignieu et Neuville les Dames (1749–1774)*, La Diana, Montbrison.

<sup>30</sup>Communication orale de Xavier comte de Sade à l'auteur.



Fig. 4. *Le Magasin pittoresque*, 1843 : gravure représentant le monument de Pierre de Cohorn.

entre autres, aux deux filles de «noble homme Pierre de Cohorne», la somme de 100 florins (fig. 4).

De même, un ouvrage récent sur Mazan,<sup>31</sup> à propos d'un damoiseau mazanais, Jean Bellarotti, coseigneur de Méthamis, docteur en droit, syndic de Mazan en 1379 et rédacteur de ses «Statuts» en 1380, en évoquant sa sœur Catherine Bellarotti, la déclare veuve d'un «Cohorn, damoiseau de Bédoin». Il y avait donc des Cohorn dans le Comtat, à Bédoin, si non à Mazan, et qui avaient la qualité de damoiseau avant 1380, près de cent ans avant l'arrivée prétendue de Pierre de Cohorn !

Dernier point et non des moindres, au cours d'un voyage en Suède, pays d'origine *a priori* des Cohorn, l'archiviste de la *Riddarhuiset* ou de l'ancienne chambre de la noblesse suédoise a pu être interrogé. Surprise, d'une part on ne trouve en Suède aucune famille noble de ce nom, ni non plus du nom de Palmberg, porté par l'auteur prétendu de l'attestation d'Upsal,

et d'autre part l'affaire a déjà fait l'objet d'une étude approfondie de quatorze pages d'un nommé L. Bygden<sup>32</sup> en 1900 confirmant cette inexistence.

#### Conclusion : comment être ou devenir «bien en cour»

Il apparaît évident, au regard de ce qui précède, que la pierre tombale de Montfavet ne peut être qu'un faux. Tout concourt en effet dans ce sens, que ce soit sur le plan artistique, héraudique ou archivistique. À cet égard

<sup>31</sup>T. BENOIST-DARTIGUES, *Mazan au temps des Assoaud, Retronchin, Sade, du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Avignon, Barthélémy 1993, pp. 65–66 et Archives du Vaucluse, 3 E 45. Bédoin est un village proche de Mazan au pied du Ventoux.

<sup>32</sup>L. BYGDEN, «Peter Cohorn Ett nordiskt medeltidsminne i södra Framkrike», in *Personhistorisk Tidskrift*, Stockholm, Första Argangen 1900, pp. 146–160. Voir aussi la lettre, en anglais, de l'archiviste de la *Riddarhuiset*, Ponthus MÖLLER, au baron Ralph de Kohorn, reproduite en annexe.

il apparaît également que la plate-tombe n'est pas une œuvre isolée, qu'elle appartient à un ensemble de faux ou de falsifications, tous devant s'appuyer les uns les autres ; que la constitution de cet ensemble a exigé la collaboration et le secret, sans doute monnayé pour être plus assuré, de nombreuses et habiles personnes : notaires, sculpteur, et autres artisans ; que tout cela a dû prendre du temps et a donc dû s'étaler sur une longue période.

Si la datation des pièces d'archives falsifiées est déterminée par celle de leur expédition notariale, soit entre 1723 et 1736, *quid* du tombeau ? Nous avons vu qu'il contient des marques qui peuvent évoquer aussi bien la fin du XVI<sup>ème</sup> (le dessin fantaisiste de l'armure), que le XVII<sup>ème</sup> ou éventuellement le tout début du XVIII<sup>ème</sup> siècle (incrusterations au plomb, ornements du blason et moulures des bords de la table de marbre). En ce cas la construction de l'ensemble du château de cartes que nous venons de tenter de démontrer s'étalerait sur près de vingt ans, soit entre 1720 et 1740.

Si le marquis de La Palun, Joseph Joachim Thomas de Cohorn (1697–1772) apparaît, avons-nous dit, comme l'homme orchestre dans toute cette affaire, peut-être était-il bien jeune lorsque toute cette entreprise fut conçue, bien que nous le voyions agir dans ce sens dès l'âge de vingt-cinq ans, et son père a-t-il pu en être le premier promoteur. La patine exigée par le temps depuis la construction prétenue du tombeau en 1486, comme l'époque limite évoquée plus haut, 1720 environ, au-delà de laquelle celle-ci n'a pu avoir lieu, prêcheraient dans ce sens. Combien de temps en effet faut-il enfouir dans le sol une pierre nouvellement taillée et gravée pour la vieillir de deux cent cinquante ans ? Mais surtout *qui* alors pouvait à ce point éprouver le besoin d'asseoir sa position à la Cour et auprès de ses protecteurs, sinon lui ? Capitaine des gardes du comte de Charolais, qui est un Condé<sup>33</sup> grâce auquel il est gouverneur de Bourbon l'Archambault et de la ville et principauté d'Orange,<sup>34</sup> gentilhomme de ce prince et du

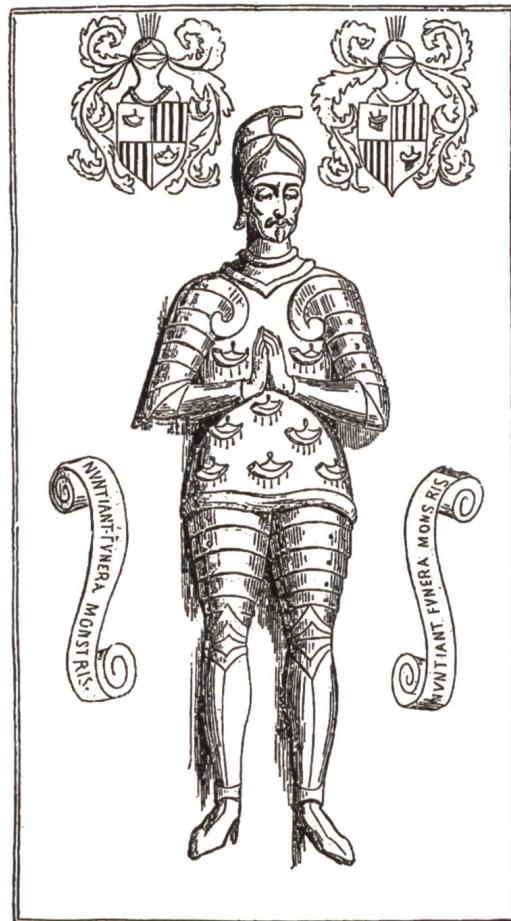


Fig. 5. Tombeau de Pierre de Cohorn, dans l'église des Récollets de Montfavet, près d'Avignon.

prince de Conti, son neveu, qu'il reçoit avec sa mère née Condé dans sa maison à Carpentras le 22 mai 1730, où ils parrainent tous deux ce jour-là son neveu Louis François de Cohorn, n'est-il pas un proche, voir même un intime des Condé/Conti ? Pousser et glorifier sa famille en permettant à certains de ses membres d'être reçus aux pages de la Reine,<sup>35</sup> dans un chapitre noble «select» (Alix) ou surtout d'être présentés à LLMM est un moyen de réaliser cette ambition. Aussi, plus que monument funéraire, la tombe de Pierre de Cohorn apparaît comme un monument à la gloire des Cohorn. Et rétrospectivement un monument rare, car si l'on connaît de nombreux exemples analogues au XIX<sup>ème</sup>, comme celui de la dalle représentant Jeanne d'Arc<sup>36</sup> en armure trouvée dans la crypte de Saint-Denis vers 1830, on n'en connaît pas, semble-t-il, du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

S'il est toujours gênant de voir un des siens commettre un faux, n'y a-t-il pas de grands faussaires ? Et la constance mise dans son entreprise par le marquis de La Palun, voire même la piété filiale à la relever, ne sont-elles pas admirables ? *Nuntiant funera monstris*, dit la devise des Cohorn. En effet que de prodiges ce monument, en définitive, ne révèle-t-il pas ?

#### Appendice héréditaire

Pourtant, une question irréductible demeure : comment, sans être d'origine germanique, les Cohorn pouvaient-ils porter des

armes aussi parlantes que les leurs ? Mais, faut-il déduire de cette apparence, qui n'est peut-être que coïncidence, le germanisme du nom ? Nous l'avons vu, le port de ces armes pourrait aussi bien procéder d'une influence du blason d'Orange ou de la consonance du nom patronymique avec celui d'une corne. En ce cas, seule une étude onomastique pourrait nous dire de quel côté incliner. Et si une étymologie provençale ou romane pouvait être trouvée au patronyme Cohorn, d'autant que celui-ci est originellement écrit *de Coborno*, voire même *di Coborni*,<sup>37</sup> l'éénigme posée par la pierre tombale de Montfavet serait alors totalement résolue et d'origine germanique, sinon suédoise, il ne pourrait plus être question.

Il reste néanmoins qu'il existait, avant l'an 1400, à Mazan ou plutôt dans ses environs, une famille noble de ce nom, très certainement identique à la nôtre, qui de ce fait n'aurait dû avoir aucune raison de recourir à des falsifications pour bénéficier des «honneurs de la Cour», même si elle pouvait avoir des difficultés à établir une ascendance suivie antérieure à 1500. Maintenant, cette famille avait-t-elle dérogé en pratiquant le notariat au XVI<sup>ème</sup> siècle ? C'est possible. Les qualificatifs de «noble homme, honorable homme», employés à son égard, ainsi que le désintérêt marqué par Pithon Curt à l'égard de la branche qui a continué à pratiquer le notariat à Mazan jusqu'au-delà de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, pourraient le laisser entendre. Enfin, n'ou-

<sup>35</sup>François Joseph de Cohorn, comte de La Palun, né en 1725, reçu «page de la Reine» en 1739 sur preuves de noblesse de 200 ans, avant de bénéficier des «honneurs» de la Cour en 1756.

<sup>36</sup>Ch. BUTTIN, «Une prétendue armure de Jeanne d'Arc», in *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, tome LXXII, Paris 1913.

<sup>37</sup>Dans les premiers textes latins, mais aussi français, le nom de Cohorn est généralement écrit *de Coborno*. Est-ce en raison de l'ablatif que pourrait exiger la préposition de – on écrit ainsi *de Sadone* pour de Sade –, ou en raison d'une origine italienne ? La thèse de l'origine italienne est d'autant plus vraisemblable que, d'après M. Joseph Barruol qui a compilé pour nous les premiers registres paroissiaux de Mazan, qui commencent dans le dernier quart du XVI<sup>ème</sup> siècle, les Cohorn y sont aussi souvent appelés *di Coborni*.

<sup>33</sup>Le comte de Charolais (1700–1760), petit-fils de Louis XIV par sa mère, est frère cadet du prince de Condé et oncle du prince Louis François de Conti (1717–1776), fils d'une de ses sœurs (1693–1775). La Palun (1697–1772), par ailleurs, compte tenu de ses dates de vie, en étant vraiment leur contemporain, doit leur être d'autant plus proche.

<sup>34</sup>La principauté d'Orange avait été réunie à la France en 1713, par le traité d'Utrecht.

Tableau I. Généalogie simplifiée des Coborn du Comtat Venaissin selon Python-Curt

<p><b>Pierre (de) Cohorne</b>          général et chambellan du roi de Suède Christian I          exilé à Rome en 1470, établi au Comtat en 1474,          teste 18-3-1478 devant G. Citelli, notaire d'Avignon          mort le 10-7-1479 à Montfavet où il est inhumé          frère d'Eric Charles, auteur de la branche des Pays-Bas, et de N...          comtesse Pierre Brahe          x Hélène Kaplendon</p>																											
<p><b>Jean de Cohorne</b>          teste 9-1-1516 devant Etienne de Tilhia, notaire à Mazan          enterré à Montfavet au coté de son père          x à Mazan 7-4-1475 Agnès de Rhotis/Rhodes</p>																											
<p><b>Pierre de Cohorne</b>          teste 4-3-1567 Taverneri, notaire à Mazan          inhumé à Montfavet aux cotés de ses père et aïeul          x p.c. 5-1-1520 Jeanne de Fresnes</p>	<p>Guillaume de Cohorne          teste 1-12-1533 Etienne de Tilhia no<sup>re</sup> à Mazan          x 1523          Catherine Joannis</p>																										
<p><b>Antoine de Cohorne</b>          teste 29-10-1574 Balbis, no<sup>re</sup> à Carpentras          enterré aux Jacobins de Carpentras          x Françoise de Serres          xx p.c. 20-10-1562 Sicaudi, no<sup>re</sup> à Mazan          Hélène de Gardane</p>	<p><b>Pierre de Cohorne</b>          teste 10-3-1570 Sicaudi, no<sup>re</sup> à Mazan          Procureur du Roi au diocèse de Carpentras          x p.c. 31-1-1543 Calveri, no<sup>re</sup> à Avignon          Angélique Joannis de Carpentras</p>	<p><b>Antoine</b>          teste 5-6-1585 Giraudi, no<sup>re</sup> à Mazan          x 27-1-1569          Françoise Mellian, V<sup>e</sup> Meilloret          xx p.c. 4-4-1573          Louise d'Alfont, V<sup>e</sup> Claude des Marez</p>	<p>André          x 1615          Florimonde          d'Ortigue          d'Apt</p>																								
<p>branché Limon</p> <table border="1"> <tr> <td>Toussaint SRCA*</td> <td>Thomas</td> <td>Antoine</td> <td>André</td> </tr> <tr> <td>teste 24-10-1632</td> <td>Vice recteur perpétuel du Comtat</td> <td>teste 5-6-1585 Giraudi, no<sup>re</sup> à Mazan</td> <td>x 1615</td> </tr> <tr> <td>x 24-6-1579</td> <td>x 14-3-1600 Jeanne d'Ollon</td> <td>x 27-1-1569</td> <td>Florimonde</td> </tr> <tr> <td>Sibile Neveu</td> <td>xx 8-12-1618</td> <td>Françoise Mellian, V<sup>e</sup> Meilloret</td> <td>d'Ortigue</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Marguerite Bernardi de Sigoyer</td> <td>xx p.c. 4-4-1573</td> <td>d'Apt</td> </tr> <tr> <td></td> <td>xxx 30-8-1647 Louise de Thomassis</td> <td>Louise d'Alfont, V<sup>e</sup> Claude des Marez</td> <td></td> </tr> </table>	Toussaint SRCA*	Thomas	Antoine	André	teste 24-10-1632	Vice recteur perpétuel du Comtat	teste 5-6-1585 Giraudi, no <sup>re</sup> à Mazan	x 1615	x 24-6-1579	x 14-3-1600 Jeanne d'Ollon	x 27-1-1569	Florimonde	Sibile Neveu	xx 8-12-1618	Françoise Mellian, V <sup>e</sup> Meilloret	d'Ortigue		Marguerite Bernardi de Sigoyer	xx p.c. 4-4-1573	d'Apt		xxx 30-8-1647 Louise de Thomassis	Louise d'Alfont, V <sup>e</sup> Claude des Marez		<p>Joseph Philippe de Néri de Cohorne          teste 10-3-1697 Bocqui, notaire à Mazan          SRCA*</p>		
Toussaint SRCA*	Thomas	Antoine	André																								
teste 24-10-1632	Vice recteur perpétuel du Comtat	teste 5-6-1585 Giraudi, no <sup>re</sup> à Mazan	x 1615																								
x 24-6-1579	x 14-3-1600 Jeanne d'Ollon	x 27-1-1569	Florimonde																								
Sibile Neveu	xx 8-12-1618	Françoise Mellian, V <sup>e</sup> Meilloret	d'Ortigue																								
	Marguerite Bernardi de Sigoyer	xx p.c. 4-4-1573	d'Apt																								
	xxx 30-8-1647 Louise de Thomassis	Louise d'Alfont, V <sup>e</sup> Claude des Marez																									

\* SRCA : Secrétaire et greffier en chef de la Révérende Chambre Apostolique séante à Carpentras

NB. Toute trace de l'exercice du notariat a disparu. La modification de certaines dates, indiquée en gras, rend vraisemblable la généalogie avec son doublé de Pierre et d'Antoine.

*Tableau II. Généalogie simplifiée et rectifiée des Coborn*

		Honorable homme Jean de Cohorno demeurant à Mazan, teste 1516	
x par contrat du	7-4-1485	puella Agnès de Rhotis	
+			
M <sup>e</sup> , alias noble, Pierre de Cohorno, habitant d'Avignon, (ca. 1490 -1573)			
notaire à Mazan (1519-1573), teste 10-3-1570 Sicaudi, notaire à Mazan, teste 14-4-1572			
x p.c 25-1-1520 Jeanne de Fresnes			
xx p.c 31-1-1523 Angélique Joannis/Jean			
<hr/>			
		noble et honorable Antoine de Cohorno (1529-1606), notaire à Mazan (1558-1578), SRCA*	Poncet di Cohorni
xx Avignon p.c. 20-10-1562, Sicaudi notaire à Mazan		xxx p.c. 4-4-1573	no <sup>re</sup> Mazan (1568-1603)
Hélène de Gardane		Louise d'Alfon	x
		+	Claudia Salizoni
M <sup>e</sup> Toussaint de Cohorne	III <sup>me</sup> Thomas de Cohorne	François de P. de Cohorno	André de Cohorno
notaire à Carpentras 1587-1600	°1584, docteur en droit,	teste 19-3-1664 Salis n <sup>re</sup> Maz.	(1580-1633)
anobli 27-4-1616	vice recteur du Comtat	no <sup>re</sup> à Mazan, Carpentras	no <sup>re</sup> à Mazan (1602-31)
SRCA*, teste 24-10-1632	(1622-1656)	SRCA*	x Apt ca. 1605
+ branche de Limon	xx Sault 8-12-1618	x Mazan 16-9-1638	Florimonde d'Ortigues
	Marguerite de Bernardy	d <sup>le</sup> Catherine de Serres	d'Apt
		+	+
Ignace de Cohorne	Joseph de Cohorne	Joseph Philippe de Cohorn	N ... de Cohorn
(1632-16..)	(1634-1715)	(1652-1697)	souche de notaires
sgr de La Palun	capitaine de vaisseau	SRCA*	à Mazan jusqu'en
x 1652 Victoire	x 3-3-1675 Isabeau	x 1680	1792
de Morandi	de Chaussande de S.R.	Marguerite de Rame	
		+	
Thomas de Cohorn	Joseph Louis	Alexandre Louis	François de Paule
sgr de La Palun	(1670-1748)	(1684-17..)	SRCA* (1727-50)
x 1690 Delphine évêque de Vaison		garde de la Marine	
de Thomassis	(1724-48)	x Avignon 30-3-1724	
		Lucrèce de Silvecane	
		+	+
Joseph J. T.	Jeanne	Alexandre de Cohorn	
(1697-1772)	x Carpentras	B <sup>on</sup> de la Palun	
M <sup>me</sup> de La Palun	p.c. 6-7-1724	(1732-1816)	
x Marie Louise	Gabriel de	brigadier des armées	
Hennequin	Cohorn	navales	
de Charmont	de Limon	Honneurs de la Cour	
		7-11-1785	
+	+	+	
François de Cohorn			
°Carpentras 30-3-1725			
C <sup>te</sup> de La Palun			
Cap <sup>ne</sup> à Conti Cavalerie			
Honneurs de la Cour			
7-5-1756			

\* SRCA : Secrétaire de la Révérende Chambre Apostolique séante à Carpentras

NB. Les dates d'exercice du notariat à Mazan et Carpentras ont été vérifiées par madame Dupon des Archives notariales du Palais de Justice de Carpentras. Elles corrigent et précisent ainsi quelque peu celles publiées dans le Répertoire des notaires du Vaucluse des Archives Départementales.

blions pas que la première attestation connue à ce jour du port des armes de la famille remonte à l'époque des faux en série et en tout genre (1728)<sup>38</sup> Le blason des Cohorn ne serait-il, lui aussi, qu'une pièce de plus à verser au dossier des prétendues preuves de leur origine suédoise ?

*Adresse de l'auteur :* Hervé de Christen  
Avenue des Cerisiers 13  
CH-1009 Pully

#### Annexes :

1. *Epitaphe de Pierre de Cohorn* selon l'inscription de la pierre tombale de Montfavet (avec résolution des abréviations)

HIC JACET NOB[ILIS] ET ILLUSTR[IS]  
PET[RUS] DE COHORNO SUECUS UP-  
SALLE EPISCOPI FAUTOR IN ELEC-  
TIONE CHRISTIERNI IN EJUS GRATIA  
CAMBELLANUS CASTRISQUE PREFEC-  
TUS VICTORE STENO STURO IN DA-  
NIAM MIGRAT REGEM ROMAM COMI-  
TATUS, IBI DANUM FAVORIS EMULUS  
SINGULARI PUGNA DELEVIT INDE  
UTRINQUE EXULEM GALLIA SUCEPIT  
JOANNE FILIO COMITE JUL DE RU-  
VERE MONTEQUE VERE FAVENTII PIE  
VIXIT JUXTA AVENIONEM OBIIT X JU-  
LII M° CCCC° LXXIX° JOANNES DE CO-  
HORNO FILIUS SEDATA PROCELLA

MEMORIAM RESTITUIT DUN TAXAT  
M° CCCC° LXXIX° VI°

Traduction : Ci-git noble et illustre Pierre de Cohorn, Suédois, principal auteur avec l'évêque d'Upsal, de l'élection du [roi] Christian, chambellan et généralissime de ce prince. Stenon Sture étant resté vainqueur, il vint au Danemark ; puis ayant suivi son roi à Rome, il y tua en duel un rival dans sa faveur. Chassé et condamné à un double exil, il choisit de suivre son fils Jean en Gaule, qui y accompagnait Julien de La Rovère. Il vécut pieusement à Montfavet, près d'Avignon. Il mourut le 10 juillet 1479. Jean de Cohorn, son fils, cette tempête apaisée, éleva ce monument à sa mémoire en 1486.

2. *Lettre* du Riddarhusgenealogen Ponthus Möller au baron Ralph von Kohorn, du 27 mars 1986 :

«It is no use looking for Cohorns in Sweden during the 14<sup>th</sup> century. Many scientists have been doing so, but in vain. The explanation is obvious : the General's pedigree, issued by Adolpe Palmberg (a man, who never existed), is a gross falsification, so ignorantly done that it makes you laugh. Let us face the fact : the General [Menno van C.] was a great man, who was not content with his real ancestors, so he invented new ones. Kind regards. Your's sincerely.»

<sup>38</sup>Ces armes sont blasonnées et représentées pour la première fois dans les preuves fournies en 1728 par Anne Marie de Cohorn pour être admise parmi les demoiselles de Saint-Cyr. BNF, ms. fr. 32128. Les preuves de Saint-Cyr, moins exigeantes que celles d'Alix – cinq degrés ou 140 ans de noblesse suffisaient –, ne remontaient en l'occurrence qu'à 1572.